



RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

Lieu : Quai Louis XVIII - Bordeaux
Horaires : Dépôt des vélos de 9 h 30 à 11 h
Vente des vélos de 11 h à 16 h

Date : dimanche 3 avril 2016

Pour les déposants:

Les dépôts seront autorisés de 9 h 30 à 11 heures sur le quai Louis XVIII.

Seuls seront acceptés les vélos en bon état de marche. Les accessoires non fixes (antivol, pompe, casque...) seront refusés sauf en accompagnement d'un vélo.

Une fiche de dépôt sera remplie conjointement entre le déposant et le vendeur.

Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité (CNI, Passeport...). Si vous avez la facture d'achat, ne pas hésitez à venir avec. *Attention* : pour la vente d'un vélo gravé (marquage FUBICY), il faut obligatoirement fournir « le passeport marquage ».

Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.

Dans le cadre de la vente, 10 % du prix revient à l'association.

Chaque famille ne pourra déposer que 3 vélos adultes maximum.

La fin de la vente a lieu à 16 heures.

Les invendus seront rendus gratuitement.

L'heure limite de récupération des vélos invendus ou de l'argent est 17 h, le jour même.

Je soussigné avoir pris connaissance du règlement et l'accepte	VELO(S) N°
Le déposant	